

LANGWOOD

SWISS HANDCRAFTED VANS

Etat au 19 janvier 2022

LANGWOOD Swiss Handcrafted Vans (ci-après : LANGWOOD) est une marque d'Ateliers Lang Sàrl, domicilié au Chemin de Sonjon 1, 1867 Panex, Suisse. LANGWOOD est spécialisé dans l'aménagement de véhicules de loisir de type camping-car, caravane ou van.

LANGWOOD propose différents services sur mandat et accessoires en vente directe.

Objet

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après : CGV) régissent les droits et obligations des parties dans le cadre des mandats validés par l'acheteur et des commandes et achats directs d'accessoires. Un contact direct via e-mail, téléphone ou en personne est établi entre l'acheteur et LANGWOOD.

Champ d'application

Sont désignés ci-après par les termes « services » et « achats » les prestations et actions suivantes :

- Réalisation d'aménagements mobiliers et / ou techniques sur le véhicule appartenant à l'acheteur ;
- Montages techniques sur le véhicule appartenant à l'acheteur ;
- Réalisation de modifications sur le véhicule appartenant à l'acheteur ;
- Recherche et achat de véhicule pour le compte de l'acheteur ;
- Homologation du véhicule de l'acheteur ;
- Vente d'accessoires.

Tout service ou achat vaut acceptation des présentes CGV par l'acheteur. Le présent document est annexé aux devis fournis par LANGWOOD et visible sur le site internet <https://langwood.ch>.

Services et achats

- **Réalisation d'aménagements mobiliers et / ou techniques sur le véhicule appartenant à l'acheteur**

L'espace à aménager du véhicule doit être fourni vide, dans son état d'origine tel qu'entendu par le fabricant du véhicule. Dans le cas contraire, se référer au paragraphe suivant (réalisation de modifications sur le véhicule appartenant à l'acheteur).

LANGWOOD fournit un devis préalable à tout travail d'aménagement. Après validation du devis par l'acheteur et réception de l'acompte, LANGWOOD informe l'acheteur d'une date de dépôt du véhicule à l'atelier. Sauf mention contraire dans le devis, l'acheteur est responsable de déposer son véhicule à l'atelier par ses propres moyens. Une fois le travail selon devis effectué, LANGWOOD informe l'acheteur qui, sauf mention contraire dans le devis, est responsable de récupérer son véhicule à l'atelier.

- **Réalisation de modifications sur le véhicule appartenant à l'acheteur**

Lorsque le véhicule de l'acheteur est partiellement ou entièrement aménagé par lui-même ou par une entreprise tierce, l'acheteur doit obligatoirement faire examiner son véhicule par LANGWOOD.

Une fois le véhicule examiné, LANGWOOD fournit un devis préalable à tout travail d'aménagement. Après validation du devis par l'acheteur et réception de l'acompte, LANGWOOD informe l'acheteur d'une date de dépôt du véhicule à l'atelier. Sauf mention contraire dans le devis, l'acheteur est responsable de déposer son véhicule à l'atelier par ses propres moyens. Une fois le travail selon devis effectué, LANGWOOD informe l'acheteur qui, sauf mention contraire dans le devis, est responsable de récupérer son véhicule à l'atelier.

- **Recherche et achat de véhicule pour le compte de l'acheteur**

LANGWOOD peut chercher et lui fournir un véhicule neuf ou d'occasion à l'acheteur. Un contrat est établi entre LANGWOOD et l'acheteur, définissant les heures de recherche facturées ainsi que les modalités de récupération d'un éventuel véhicule. Cette prestation est indépendante d'un travail d'aménagement ou de transformation.

- **Homologation du véhicule de l'acheteur**

Sur demande de l'acheteur uniquement, LANGWOOD peut entreprendre les démarches d'homologation d'un véhicule préalablement aménagé par LANGWOOD en tant que véhicule d'habitation auprès du Service des Automobiles et de la Navigation compétent. Cette prestation est réservée aux véhicules immatriculés en Suisse.

- **Vente d'accessoires**

Les accessoires proposés à la vente par LANGWOOD sont à récupérer à l'atelier ou peuvent être livrés par la Poste ou par porteur, en Suisse ou à l'étranger. Les risques liés à la livraison sont à la charge de l'acheteur. Les frais de port sont facturés selon les tarifs en vigueur.

L'acheteur passe commande via e-mail, téléphone ou en personne. Après approbation de la commande par LANGWOOD, l'acheteur est tenu de payer d'avance. Après réception du paiement, LANGWOOD procède à l'envoi.

Si l'acheteur n'est pas satisfait, il peut renvoyer à ses frais l'article acheté, neuf, non utilisé, dans son emballage d'origine, dans un délai de 7 jours à compter de sa réception. Un remboursement sera effectué par LANGWOOD dans les 30 jours suivant le retour.

Délais de réalisation

En règle générale, LANGWOOD fournit un délai estimatif et informatif à l'acheteur à la validation d'un devis. Cependant, ce dernier n'est pas contraignant et LANGWOOD dispose d'un temps illimité pour la réalisation du contrat.

Pour des raisons de sécurité, l'acheteur ne peut pas prétendre à récupérer son véhicule avant la finalisation du contrat.

Lors de la vente d'accessoires en stock, LANGWOOD procède à l'envoi de la commande dans un délai de 14 jours après réception du paiement. Si les accessoires ne sont pas en stock, un délai supplémentaire pour réapprovisionnement est nécessaire et dépend du fournisseur.

Moyens et modalités de paiement

Les paiements sont effectués exclusivement par virement bancaire sur le compte mentionné sur le devis ou la facture.

Frais supplémentaires et surcoûts

Les tarifs tels que mentionnés sur un devis validé par l'acheteur peuvent être adaptés sur la facture finale par LANGWOOD. Aucun avis préalable ne sera communiqué à l'acheteur pour une adaptation à la baisse ou pour une adaptation à la hausse de maximum 10%.

Si un tarif doit être augmenté de plus de 10%, LANGWOOD est tenu d'en informer l'acheteur avant la réalisation de la position relative sur le devis. L'acheteur doit valider la hausse pour débloquer la réalisation de la position en question.

Garantie

En règle générale, une garantie de 2 ans est offerte par LANGWOOD sur les aménagements mobiliers et / ou techniques ainsi que sur les accessoires. Cette garantie est valable sur les éléments fabriqués et assemblés par LANGWOOD ainsi que sur le matériel tiers fourni par LANGWOOD (composants de systèmes électrique, gaz, eau notamment).

Aucune garantie ne sera donnée :

- Sur le matériel fourni par l'acheteur ainsi que sur son installation par LANGWOOD ;
- Sur la réalisation de modifications et d'aménagements si ces derniers reposent sur un élément préalablement modifié par une partie tierce ;
- En cas de modification effectuée par l'acheteur sans l'accord préalable de LANGWOOD ;
- En cas d'utilisation non conforme ou détournée d'un matériel tiers selon la documentation du matériel tiers en question ;
- Suite à un accident avec le véhicule porteur dans lequel le travail a été effectué ;
- En cas de détérioration provoquée par l'acheteur et non imputable à

un défaut de fabrication par LANGWOOD ;

- Sur des défauts liés au véhicule porteur sans rapport avec le travail effectué par LANGWOOD.

Exécution partielle

Si pour une raison quelconque, l'acheteur décide de rompre le contrat en cours de réalisation, ce dernier reste astreint au paiement du travail effectué jusque-là. La matière déjà achetée par LANGWOOD reste entièrement à la charge de l'acheteur.

Responsabilité

LANGWOOD ne peut pas être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou physique, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés.

Dispositions générales

LANGWOOD est susceptible de modifier et de mettre à jour à tout moment les présentes CGV ainsi que les statuts de l'entreprise ou les autres conditions générales auxquelles les présentes CGV renvoient. La version des CGV au moment de la conclusion du contrat entre LANGWOOD et l'acheteur fait foi.

Si certaines dispositions des CGV se révélaient entièrement ou partiellement nulles ou sans effet, la validité et l'efficacité des autres dispositions des CGV n'en seraient pas affectées. Les dispositions nulles ou sans effet sont remplacées par d'autres dispositions se rapprochant le plus possible du sens et de la finalité économiques des dispositions inopérantes.

Droit applicable et for

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse, en particulier par le Code des Obligations, à l'exclusion de toute autre législation étrangère. Le for juridique est établi à Lausanne, Suisse.